



Qu'est-ce que le portage salarial ?

Fiche pratique publié le **20/11/2019**, vu **1039 fois**, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

Vous êtes salarié, mais vous envisagez de basculer vers l'auto-entrepreneuriat.

Le portage salarial

Selon l'article L1251-64 du Code du travail, le [portage](#) est une relation contractuelle entre « entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes ». C'est donc la capacité pour un salarié (la personne portée) de fournir de manière indépendante, des prestations à des entreprises clientes, par le biais d'une entreprise. Il faut préciser que le salarié est libre de choisir le domaine d'activité.

Fonctionnement du portage salarial

Le concept du portage salarial est très simple. Le salarié porté confie la gestion de son entreprise à une société de portage. Il met donc à disposition d'entreprises clientes ses compétences par le biais de la société de portage. Cette dernière sert d'intermédiaire entre le futur autoentrepreneur et les entreprises clientes. L'avantage ici est que le salarié dispose de tout son temps et de toute son énergie pour mener au mieux les missions qui lui sont confiées par ses clients. Il n'a pas à se soucier des tâches administratives dont la responsabilité incombe à la société de portage. Celle-ci se charge de facturer les prestations, d'encaisser les honoraires versés par les clients, de calculer et de déclarer les charges sociales.

La rémunération du salarié porté

La rémunération du salarié porté est proportionnelle au montant de ses prestations. La société de portage se charge de verser au consultant les honoraires reçus des clients, après déduction des frais de gestion et des charges sociales. Le salaire du consultant représente en général 45 à 55% du montant des prestations facturées.

Le système de portage est très bénéfique pour les parties. Il s'agit en quelque sorte, pour le porté, de faire une projection de son entreprise sur le marché. Le portage lui offre l'opportunité de tester ses compétences ainsi que ses capacités à satisfaire ses clients.